L'Assemblé Nationale a fait les rapports 3590 et 3491 sur le LBO dont nous pouvons faire un rapprochement avec Parkeon. Nous vous incitons vivement à voir le texte dans son intégralité sur www.assemblee-nationale.fr

LBO : Un régime de déductions fiscales pour une période de 5 ans favorise une revente rapide *(achat de parkeon en oct 2003 et revente avril 2006).*La loi du 26 juillet permet à partir de janvier 2007 l'exonération d'impôt des titres détenus plus de 2 ans.
Il a fallu la loi du 2006-1770 de dec2006 relayé par le chef de l'état le 4 janvier 2007 :"...reverser aux salariés une fraction significative de la plus-value réalisée..." pour que les salariés touchent un complément d'intéressement. Mais un pacte d'actionnariat impliquant les salariés *(15 salariés minimum, l'incitation n'est pas pour eux)* permet à la société d'avoir un crédit d'impôt *(récupération partielle de l'argent donné)*
.

LBO : conséquences sur l'emploi car c'est une logique de rentabilité financière : il crée une "mise sous tension" de la cible qui favorise le remboursement de la dette au détriment des salaires *(les minimas Parkeon se rapprochent de la convention collective)* , des conditions de travail *(une augmentation de la charge liée aux départs de sous-traitants (-30%) remplacés au compte goutte)*
, au financement durable et maîtrisé de l'entreprise
(moins de budget pour l'innovation et la création)
, l'emploi devient une variable d'ajustement financière : précarisation, suppression d'emploi, non remplacement des départs en retraite
(entre 2004 et 2006 une masse salariale stable +7.5%, malgré des annonces d'embauches l'effectif moyen mensuel reste stable autour de 580 pers. mais l' EbitA a progressé de +25%).

A suivre...